

Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°6

L'ETAT,
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,
Représentée par **XXX**, Président(e),

La Métropole de Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président de la Métropole et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,
La Commune de Longvic,
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune de Neuilly-Crimolois,
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (*CRSD*) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019, n°3 du 19 décembre 2019, n°4 du 10 novembre 2020 et n°5 du 17 décembre 2020 ;

Vu le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or par le Directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires du **XXX** ;

Vu le courrier du 3 mars 2021 de l'Association du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;

Vu la consultation électronique du Comité de pilotage du **XXX** ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du **XXX** ;

Vu les délibérations de la Ville de Dijon respectivement du 22 mars 2021 et du **XXX** ;

Vu la délibération de la Métropole de Dijon du **XXX** ;

Vu les délibérations de la Région Bourgogne-Franche-Comté respectivement du 4 juin 2021 et du **XXX**.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : compte-tenu d'une part, du désengagement de l'Association du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin annoncé dans son courrier du 3 mars 2021 et d'autre part, des décisions de la Ville de Dijon approuvées en Conseil municipal du 22 mars 2021, la Ville de Dijon devient le maître d'ouvrage des actions 2.1 : « *Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV* » et 2.2 : « *équipement scénographique* ».

Article 2 : les montants hors taxes des actions 2.1 et 2.2 sont actualisés respectivement à 9 086 667 € et 3 830 000 €.

Article 3 : la subvention de l'Etat au titre du FRED d'un montant de 1 750 000 € sur l'action 2.2 est maintenue, mais son attribution change en conséquence de bénéficiaire de ladite Association à la Ville de Dijon.

Article 4 : la Région prenant en compte également ce changement de porteur de projet, a d'une part, annulé la subvention attribuée en 2015 à ladite Association sur l'action 2.1 et d'autre part, attribué une subvention de 7 000 000 € à la Ville de Dijon sur ladite opération, tel qu'approuvé en Commission permanente du 4 juin 2021, dont 5 000 000 € au titre de l'engagement initial sur cette action 2.1 dans le CRSD et 2 000 000 € au titre d'un avenant au contrat métropolitain.

Article 5 : afin d'intégrer l'ensemble de ces éléments, le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est mise à jour, tout comme les fiches correspondantes aux actions 2.1 et 2.2 ; ces documents sont portés en annexe du présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne-
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

Le (La) Président(e)
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

XXX

Le Président de la Métropole de Dijon,
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Dijon-Longvic,
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de la Commune de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

AXE 2 - Fiche-action 2.1 : Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN					
Fiche action 2.1		Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV			
Diagnostic - constat					
Un pôle culturel nœud de développement de la CIGV.					
Descriptif de l'action					
Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV.					
Objectif - résultat attendu					
1 000 000 visiteurs sont attendus dont : <ul style="list-style-type: none"> - 300 000 à 400 000 visiteurs par an pour le pôle en lui-même ; - 600 000 visiteurs sur les outils connexes de divertissement, dont le cinéma. 					
Maître d'ouvrage					
Ville de Dijon					
Partenaires					
Région					
Début de l'opération					
Janvier 2017					
Délai de réalisation					
2017 à 2021 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD					
Coût de l'action					
Principaux postes de dépenses	Montant hors taxes	Ressources			
		État FRED	Région	Ville de Dijon	Mécénat
Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV	9 086 667 €	0 €	5 000 000 € au titre du CRSD 2 000 000 € au titre du contrat métropolitain	916 667 €	1 170 000 €
TOTAL	9 086 667 €	9 086 667 €			
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs					
Création d'emplois liés au pôle culturel					

AXE 2 - Fiche-action 2.2 : Équipement scénographique

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN				
Fiche action 2.2	Équipement scénographique			
Diagnostic - constat				
Nécessité de proposer des médiations attrayantes pour favoriser le développement du pôle culturel.				
Descriptif de l'action				
Action 2.2 : Équipement de supports scénographiques interactifs : le visiteur sera invité à découvrir une gamme d'espaces / situations ludiques, mises en scènes à des fins pédagogiques.				
Leur conception et leur réalisation seront confiées à une agence spécialisée.				
Cet équipement scénographique, grâce au financement du CRSD, sera le cœur culturel de la Cité.				
Objectif - résultat attendu				
Augmentation de la fréquentation globale de la CIGV				
Maître d'ouvrage				
Ville de Dijon				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2018				
Délai de réalisation				
2018 jusqu'au 1 ^{er} trimestre 2022 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant hors taxes	Ressources		
		État FRED	Ville de Dijon	Mécénat
Équipement scénographique	3 830 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €	330 000 €
TOTAL	3 830 000 €	3 830 000 €		
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

10. Tableau des engagements financiers

Contributeurs	Etat DRAC	Etat (CRSD)		Région	Dijon métropole	Syndicat mixte	Ville de Dijon	Mécénat	Investissements privés	Total
		FRED	FNADT							
Axe 1 - Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures		1 400 000 €				1 400 000 €				2 800 000 €
Action 1.1 - Remise en état de l'alimentation électrique et des secours		300 000 €				300 000 €				600 000 €
Action 1.2 - Mise en sécurité du site		100 000 €				100 000 €				200 000 €
Action 1.3 - Renouvellement du balisage		770 000 €				770 000 €				1 540 000 €
Action 1.4 - Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2		13 500 €				13 500 €				27 000 €
Action 1.5 - Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique		38 000 €				38 000 €				76 000 €
Action 1.6 - Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		178 500 €				178 500 €				357 000 €
Axe 2 - Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin	230 020 €	2 350 000 €	2 000 000 €	7 150 000 €	2 700 000 €		5 186 647 €	1 500 000 €		21 116 667 €
Action 2.1 - Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV				5 000 000 € <i>au titre du CRSD</i> 2 000 000 € <i>au titre du contrat métropolitain</i>			916 667 €	1 170 000 €		9 086 667 €
Action 2.2 - Équipement scénographique		1 750 000 €					1 750 000 €	330 000 €		3 830 000 €
Action 2.3 - Aménagement de l'esplanade publique du pôle culturel			1 800 000 €		2 700 000 €					4 500 000 €
Action 2.4 - Équipements du CIAP	230 020 €	500 000 €		150 000 €			2 119 980 €			3 000 000 €
Action 2.5 - Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem			200 000 €				300 000 €			500 000 €
Action 2.6 - Restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques		100 000 €					100 000 €			200 000 €
Axe 3 - FONDS DÉVEMPLOI 21		200 000 €							849 752 €	1 049 752 €
Complément - AMO CRSD		70 000 €			12 770 €					82 770 €
TOTAL	230 020 €	4 020 000 €	2 000 000 €	7 150 000 €	2 712 770 €	1 400 000 €	5 186 647 €	1 500 000 €	849 752 €	25 049 189 €

Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°7

L'ETAT,
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,
Représentée par Madame **Marie-Guite DUFAY**, Présidente,

La Métropole de Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président de la Métropole et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,
La Commune de Longvic,
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune de Neuilly-Crimolois,
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (*CRSD*) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019, n°3 du 19 décembre 2019 et n°4 du 10 novembre 2020, n°5 du 17 décembre 2020 et n° 6 du XXX ;

Vu le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or par le Directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires du XXX ;

Vu le relevé de conclusions du Comité de pilotage du XXX ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du ;

Vu la délibération de la Ville de Dijon du..... ;

Vu la délibération de la Métropole de Dijon du ;

Vu la délibération de la Région Bourgogne-Franche-Comté du ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : compte-tenu du reliquat prévisionnel au titre du FRED constaté sur l'axe 1 du CRSD sur l'action 1.3 « renouvellement du balisage », dont le montant subventionnable de 1 540 000 € est réduit à 1 490 000 € hors taxes, la fiche correspondante est mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Ce reliquat est reversé, à enveloppe constante, sur l'action 1.6 « remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA/DGAC », dont le montant subventionnable de 357 000 € est augmenté à 407 000 € hors taxes.

La fiche correspondante à cette action 1.6 est donc mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Article 2 : le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est également mis à jour en conséquence et joint au présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne-
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

La Présidente
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Métropole de Dijon,
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Dijon-Longvic,
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de la Commune de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

AXE 1 - Fiche-action 1.3 : Renouvellement du balisage

Axe 1 : PERENNISATION DES ACTIVITES AEROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.3	Intitulé du projet : Renouvellement du balisage			
Diagnostic - Constat				
Le balisage lumineux de la piste est obsolète et ne pourra plus être entretenu dès lors que l'Armée emportera pour son propre usage son stock de pièces détachées, dont la fabrication a été arrêtée.				
Descriptif de l'action				
Renouvellement de l'ensemble du dispositif de balisage				
Objectif - Résultat attendu				
Homologation et certification de l'aéroport, pour assurer la continuité des activités aéronautiques.				
Maître d'ouvrage				
Syndicat mixte				
Partenaires				
Délégitaire				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
2017 à 2021 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources		
Balisage de la piste	1 490 000 €	Etat / FRED	745 000 €	50 %
		Syndicat mixte	745 000 €	50 %
TOTAL	1 490 000	TOTAL	1 490 000	100 %
Critères d'évaluation - Effets attendus - Indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

AXE 1 - Fiche-action 1.6 : remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES	
Fiche action 1.6	Intitulé du projet : Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC
Diagnostic - constat	
Le départ des militaires de la Base Aérienne (BA) 102 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens ; ceux-ci ont besoin d'être mis à niveau et des actions correctives doivent également être conduites suite au dernier audit CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodrômes) de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de septembre 2019	
Descriptif de l'action	
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs (véhicules légers), acquisition d'un équipement de remorquage / manutention d'aéronefs (type Lektro ou équivalent), amélioration de la signalétique du site, installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle, régénération des postes et équipements électriques anciens, actions correctives suite à audit CHEA / DGAC	
Objectif - résultat attendu	
Capacité d'accueil fonctionnel des visiteurs et de stationnement des véhicules légers, amélioration des conditions d'exercice des services de pistes pour les circulations d'aéronefs en mode guidé, clarté et complétude de la signalétique sur l'ensemble de la plateforme et des bâtiments attenants, conditions normales de température de travail garanties en cas de fortes chaleurs pour les AFIS opérant en tour de contrôle, poursuite de l'amélioration de l'état des infrastructures électriques, conformité CHEA / DGAC	
Maître d'ouvrage	
Syndicat mixte	
Partenaires	
Délégataire	
Début de l'opération	
2020	
Délai de réalisation	
2020 - 2021 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD	

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources	Montant	Taux
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs	407 000 €	État / FRED	203 500 €	50 %
Acquisition d'un équipement de remorquage manutention d'aéronefs Amélioration de la signalétique du site Installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle Régénération des postes et équipements électriques anciens Actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		Syndicat Mixte	203 500 €	50 %
TOTAL	407 000 €	TOTAL	407 000 €	100 %
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile et installation de nouvelles entreprises				

10. Tableau des engagements financiers

Contributeurs	Etat DRAC	Etat (CRSD)		Région	Dijon métropole	Syndicat mixte	Ville de Dijon	Revenus actions (autofinancements)	Investissements privés	Total
		FRED	FNADT							
Axe 1 - Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures		1 400 000 €				1 400 000 €				2 800 000 €
Action 1.1 - Remise en état de l'alimentation électrique et des secours		300 000 €				300 000 €				600 000 €
Action 1.2 - Mise en sécurité du site		100 000 €				100 000 €				200 000 €
Action 1.3 - Renouvellement du balisage		745 000 €				745 000 €				1 490 000 €
Action 1.4 - Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2		13 500 €				13 500 €				27 000 €
Action 1.5 - Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique		38 000 €				38 000 €				76 000 €
Action 1.6 - Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		203 500 €				203 500 €				407 000 €
Axe 2 - Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin	230 020 €	2 350 000 €	2 000 000 €	150 000 €	2 700 000 €		5 186 647 €	1 500 000 €		21 116 667 €
Action 2.1 - Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV				5 000 000 € <i>au titre du CRSD</i> 2 000 000 € <i>au titre du contrat métropolitain</i>			916 667 €	1 170 000 €		9 086 667 €
Action 2.2 - Équipement scénographique		1 750 000 €					1 750 000 €	330 000 €		3 830 000 €
Action 2.3 - Aménagement de l'esplanade publique du pôle culturel			1 800 000 €		2 700 000 €					4 500 000 €
Action 2.4 - Équipements du CIAP	230 020 €	500 000 €		150 000 €			2 119 980 €			3 000 000 €
Action 2.5 - Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem			200 000 €				300 000 €			500 000 €
Action 2.6 - Restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques		100 000 €					100 000 €			200 000 €
Axe 3 - FONDS DÉVEMPLOI 21		200 000 €							849 752 €	1 049 752 €
Complément - AMO CRSD		70 000 €			12 770 €					82 770 €
TOTAL	230 020 €	4 020 000 €	2 000 000 €	7 150 000 €	2 712 770 €	1 400 000 €	5 186 647 €	1 500 000 €	849 752 €	25 049 189 €